



Diagnostic, nouvelle réglementation

Par slovaquemayar

Bonjour

Je veux racheter 30% du prix de la maison de mes enfants doit on faire tous les diagnostics?

Quelle est la nouvelle réglementation dans ce cas ?

Merci

Par ESP

Bonjour

Vendre un bien à un inconnu ou à un membre de sa famille ne fait aucune différence.

La vente se déroule exactement de la même manière. Le notaire doit s'assurer de la régularité de la transaction, de la réalisation des diagnostics obligatoires, de la fourniture du pré-état daté, etc.

Par AGeorges

Bonjour Slovaquemayar,

Il faudrait que vous expliquiez un peu plus ce que vous entendez par "racheter 30%" !

Est-ce parce qu'ils manquent d'argent et vous voulez les aider ?

Est-ce parce qu'ils ont une GRANDE maison et que vous souhaitez vous installer dans une partie ?

Dans les deux cas, les conséquences du "rachat" ne sont pas neutres. Il peut se créer une indivision. Il faut voir comment est répartie la propriété actuelle. Vous pouvez aussi aboutir à une copropriété si les deux parties sont bien disjointes, mais qu'il y a des parties communes.

Selon le motif qui vous a fait imaginer cette solution, il pourrait y avoir d'autres solutions plus simples.

Si vous souhaitez préciser ... ?

NB. Exemple : un démembrement

Par slovaquemayar

Je voudrai l'habituer plus tard mais je n'ai pas l'argent nécessaire pour la racheter

Afin de commencer les travaux seul, je préfère être en partie propriétaire s'il y a un souci : effondrement ou incendie

Donc j'avais pensé acheter une partie et commencer les travaux

Merci

Par AGeorges

Bonsoir Slovaquemayar,

Prenez une bonne assurance incendie, installez-vous comme artisan et contractez une assurance décennale avant de commencer les travaux. Vous serez couvert pour les risques dont vous parlez.

Par slovaquemayar

bonjour

l'assurance et les conseils c'est fait

il reste à être en partie propriétaire
merci